



**La Commune de Ramonville Saint-Agne et Voies Navigables de France s'engagent dans un partenariat ambitieux en vue de la montée en gamme du quartier fluvial et de la modernisation du port d'escale technique de Ramonville.**

**Un contrat de gouvernance public-public a été signé courant octobre** entre la Commune de Ramonville Saint-Agne et Voies Navigables de France (VNF). Un partenariat qui liera les deux parties pour 25 ans, à compter de janvier 2022 .

Cet accord intervient après plusieurs années de discussions entre les deux partenaires et fait suite à l'échéance du contrat de concession confié à la Ville de Ramonville pour la gestion du port technique. Si la Commune continuera d'en assurer la gestion, elle aura également **pour mission l'aménagement et la gestion des berges allant du pont de mange-pomme jusqu'au métro.**

Le projet poursuit deux grands objectifs :

- **moderniser et mettre aux normes environnementales** le port d'escale technique ; un équipement rare sur le Canal des deux mers, qui permet la réparation et l'entretien des plus grands bateaux grâce à une cale de radoub de plus de 40 m (avec des listes d'attente avoisinant les deux ans). VNF et la Commune visent l'obtention d'un label type « port propre » tout en participant à l'essor de la navigation sur le Canal du Midi.
- **accompagner la montée en gamme du quartier fluvial** entre mange-pomme et le métro en aménageant les berges et en proposant de nouveaux services aux résidents (électrification et assainissement notamment). L'ambition est ici de rétablir le lien entre l'eau et la Ville dans un secteur stratégique (située entre la future station CLB et le cœur de ville) et de favoriser le tourisme fluvial sur le territoire du Sicoval.

L'intérêt du partenariat public-public ? Un véritable **engagement des deux parties dans un objectif commun d'amélioration continue du site de Ramonville, en cohérence avec le classement au patrimoine mondial de l'Unesco, et aux ambitions de la Marque Canal du Midi, de préservation de l'environnement et de prise en compte de l'intérêt des usagers.**

Ces derniers, **habitants et professionnels, seront associés à la gouvernance** grâce à des comités usagers qui seront mis en place dès 2022 et dont la composition et le fonctionnement seront discutés lors d'une réunion publique qui se tiendra le mercredi 8 décembre à la Salle Cazaux à 19h.

La **dynamique partenariale impliquera également d'autres institutions telles que l'État, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région Occitanie Pyrénées/Méditerranée, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil départemental de la Haute-Garonne et le Sicoval**, qui ont déjà fait part de leur intérêt pour ce projet et dont l'appui technique et financier sera un véritable atout pour le développement du Site.

Le contrat cible un plan d'investissement d'1,7M€ qui sera précisé au fil des études et des recherches de **solutions innovantes pour faire de ce projet un exemple emblématique en matière de développement fluvial plus durable.**

*Contacts presse :*

Gautier Givaja, Directeur de cabinet  
07 87 01 85 04  
[gautier.givaja@mairie-ramonville.fr](mailto:gautier.givaja@mairie-ramonville.fr)

Astrid Le Vern, Responsable relations presse VNF  
07 63 73 80 90  
[astrid.levern@vnf.fr](mailto:astrid.levern@vnf.fr)